

Plan Innovation santé 2030 : un effort budgétaire, un risque de complexification accrue de l'organisation de la recherche

Communiqué de l'Académie nationale de médecine^(*)

21 juillet 2021

À l'occasion des travaux du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS), le Président de la République a annoncé le 29 juin 2021 le lancement d'un plan d'investissement sur cinq ans de plusieurs milliards d'euros de fonds publics et privés pour soutenir la recherche et l'innovation en santé à l'horizon 2030. L'Académie nationale de médecine ne peut que se réjouir de la prise de conscience par le gouvernement des besoins budgétaires criants de la recherche en biologie-santé.

L'Académie a chiffré le déclin dramatique du financement de la recherche dans ce domaine¹, mais a aussi souligné l'urgence de simplifier son organisation et sa gouvernance². L'action budgétaire programmée dans le Plan sera à pérenniser. Elle ne saurait suffire à doter la France d'une recherche forte en biologie-santé, à la repositionner dans la compétition internationale et à attirer les talents et les investisseurs nécessaires au renforcement de ses capacités d'innovation. Faute d'une réorganisation globale du dispositif national, le paysage de la recherche en biologie-santé ne fera que se complexifier par la création d'agences aux périmètres souvent redondants.

Pour pratiquer une politique pertinente d'innovation, l'Académie souligne l'importance de :

- **Simplifier** : simplifier l'organisation actuelle de la recherche en biologie-santé ; coordonner la politique des différents ministères couvrant la recherche et la stratégie des multiples agences et organismes nationaux en biologie-santé ; identifier un nombre limité de Pôles de recherche hospitalo-universitaire, têtes de réseaux régionaux centrés sur des CHU disposant d'une visibilité internationale en recherche ; intégrer dans la gouvernance des CHU la composante universitaire de recherche, d'innovation et de formation comme dans des pays voisins ;
- **Soutenir** : soutenir la recherche d'amont, dite fondamentale, souvent à l'origine des innovations disruptives ; rétablir la continuité de la recherche fondamentale jusqu'à la recherche clinique et mieux intégrer la recherche hospitalo-universitaire aux groupements d'innovation ; réinvestir dans les infrastructures et les équipements mi-lourds dédiés à la biologie-santé ; assurer la liberté des chercheurs pour explorer des voies de recherche innovantes, hors d'un carcan administratif qui ne cesse de croître ; investir dans des champs scientifiques qui, à défaut d'être médiatiques, sont essentiels aux stratégies de prévention sans lesquelles l'amélioration de la qualité de vie lors du vieillissement sera hors de portée ; réformer les mécanismes d'affectation des moyens de la recherche clinique par le ministère des Solidarités et de la santé ;
- **Favoriser les liens public-privé** : faciliter les collaborations entre recherche publique et entreprises de santé, en clarifiant les périmètres d'intervention des offices de valorisation entre le niveau local et le niveau national.

^(*) Communiqué de la Plateforme de Communication Rapide de l'Académie validé par les membres du Conseil d'administration le 21 juillet 2021.

¹ <https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2021/03/RAPPORT-1-R%C3%A9former-la-recherche.pdf>

² <https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2021/04/R%C3%A9former-la-recherche-BON-II.pdf>